

## **FERMETURE DE L'AQUAPOLIS PAR VERT MARINE**

**La société Vert Marine, délégataire de service public de L'Aquapolis pour le compte de Limoges Métropole, a décidé, de manière unilatérale, de fermer l'équipement depuis le lundi 5 septembre 2022.**

**La décision a été envoyée à Limoges Métropole par simple mail le vendredi 2 septembre à 21h26. Cette décision brutale et tardive n'a été précédée d'aucun contact préalable, aucune concertation et aucune demande indemnitaire formalisée afin d'en éviter les conséquences, à savoir la fermeture du centre aquatique L'Aquapolis.**

**Cette décision, juridiquement illégale et inacceptable au regard des relations entre nos deux entités, constitue une faute grave de la part de la société Vert Marine et de ses dirigeants. Force est de constater qu'il s'agit également de la seule société de ce secteur d'activité exerçant une délégation de service public à avoir agi de la sorte.**

**Après avoir demandé la réalisation d'un constat d'huissier sur place le lundi 5 septembre matin, révélant que l'équipement a été totalement mis à l'arrêt, Limoges Métropole a mis en demeure la société Vert Marine de rouvrir le Centre Aquatique dans les conditions prévues au contrat et ainsi de respecter ses obligations contractuelles et d'assurer la continuité du service public. La société Vert Marine a fait alors savoir à Limoges Métropole qu'elle ne rouvrirait pas l'équipement.**

**Dans l'intérêt supérieur des usagers et de la collectivité, Limoges Métropole avait décidé d'engager des discussions avec son délégataire afin de trouver une issue permettant la réouverture immédiate de l'équipement et ainsi de garantir son accès dans les meilleurs délais. A la fin de la semaine dernière, aucun accord n'avait encore pu être trouvé.**

**En l'absence d'accord, Limoges Métropole a décidé d'adresser une nouvelle mise en demeure à Vert Marine visant à reprendre l'exploitation de l'équipement pour une réouverture au plus tôt le lundi 19 septembre, faute de quoi l'exploitation du Centre Aquatique sera mise sous séquestre.**

**Cette procédure permet à Limoges Métropole de faire exécuter le contrat avec les moyens humains et financiers de la société Vert Marine.**

**Par ailleurs et au regard des circonstances actuelles, Limoges Métropole a pris la décision de reporter le triathlon, prévu initialement les 1<sup>er</sup> et 2 octobre à une date ultérieure afin de permettre sa réalisation dans les meilleures conditions pour les participants.**